



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

**Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles**

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 498, Loi proclamant la
Journée nationale de l'érable

Procès-verbal de la séance du 13 mars 2024

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1441-20240314**

2024

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	1
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 13 mars 2024

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de l'érable (Ordre de l'Assemblée le 21 février 2024)

Membres présents :

- M. Allaire (Maskinongé), en remplacement de M^{me} Bogemans (Iberville)
- M. Fortin (Pontiac), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
- M. Gagnon (Jonquière)
- M^{me} Poulet (Laporte), présidente de séance, en remplacement de M. St-Louis (Joliette)
- M. Poulin (Beauce-Sud), auteur du projet de loi
- M. Sainte-Croix (Gaspé)
- M^{me} Zaga Mendez (Verdun), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 16, M^{me} Poulet (Laporte) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Poulin (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Zaga Mendez (Verdun) et M. Gagnon (Jonquière) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de procéder à l'étude du préambule.

Préambule : Après débat, le préambule est adopté.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Poulet (Laporte) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Zaga Mendez (Verdun), M. Fortin (Pontiac), M. Sainte-Croix (Gaspé) et M. Poulin (Beauce-Sud) font des remarques finales.

À 11 h 51, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Enrico Ciccone

DG/jd

Québec, le 13 mars 2024